

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion publique du 25 Février 2022.

Validation du dispositif PENAP

La loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux (DTR), son décret d'application n°2006-821 du 7 juillet 2006 et la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'alimentation, l'agriculture et la forêt (LAAF) offrent aux départements la possibilité d'intervenir sur le foncier périurbain en exerçant leur compétence de protection des espaces naturels et agricoles à l'intérieur d'un périmètre d'intervention désigné PENAP (protection des espaces naturels et agricoles périurbains).

Cette compétence permet de créer des périmètres d'intervention en zone périurbaine en vue de protéger et de mettre en valeur des espaces agricoles, naturels et forestiers par l'intermédiaire d'un programme d'action.

Le programme d'action 2018-2021 est terminé. Le futur programme PENAP est organisé autour de cinq axes d'intervention possibles pour les acteurs locaux en fonction des problématiques agricoles, foncières ou environnementales. Les actions du programme pourront être soutenues par le Département au titre de sa compétence de PENAP.

Prévu sur 5 années (2022-2026), le nouveau programme d'action se décline en cinq grandes orientations :

- Assurer la pérennité du foncier en faveur de l'agriculture,
- Maintenir une dynamique agricole par la reprise ou la création d'exploitations agricoles,
- Créer les conditions pour pérenniser et moderniser les exploitations,
- Préserver et renforcer la qualité environnementale du territoire,
- Valoriser les territoires, les espaces agricoles et naturels.

Demande de subvention Amendes de police

Dans le cadre de l'engagement qui avait été pris auprès des riverains, il revient à la commune d'aménager et de mettre en sécurité les abords de voirie à la sortie du village, route de Montrottier.

Florent CHIRAT propose de demander une subvention auprès du département dans le cadre de l'enveloppe amendes de police 2022.

Délibération prise à l'unanimité pour cette demande de subvention.

Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Florent CHIRAT explique que le plan communal de sauvegarde (PCS) élaboré lors du précédent mandat doit être mis à jour avec la participation des nouveaux élus, notamment la fiche contact.

Pour rappel, ce plan doit être activé sur la commune en cas d'évènement exceptionnel ou catastrophe climatique afin de coordonner l'action des secours et l'assistance aux personnes.

Il faudra prévoir une commission générale afin de refaire une présentation auprès de chacun des élus.

Compte-rendu du Conseil Municipal

08 Avril 2022
Début à 20h00

Présents (14/15) : Florent Chirat, Cédric Blanc, Marie-Charlotte Chamfray, Gaëlle Guinet, Valérie Guiral, Cyrille Goutte, Freddy Goutte, Solange Peylaboud, Sylvie Carret, Baptiste Delorme, Alain Farjot, Aurélie Bouvy, Romain Verny, Bertrand Giroud

Absente excusée : Thierry VANEL (représentant au syndicat des eaux le même soir)

Secrétaire de séance : Marie-Charlotte Chamfray

Pour recevoir la version mail :

cominfo@saintjulienurbibost.fr

Site internet du village

www.saintjulienurbibost.fr

Page Facebook



facebook.com/saintjulienurbibost



PANNEAUPOCKET

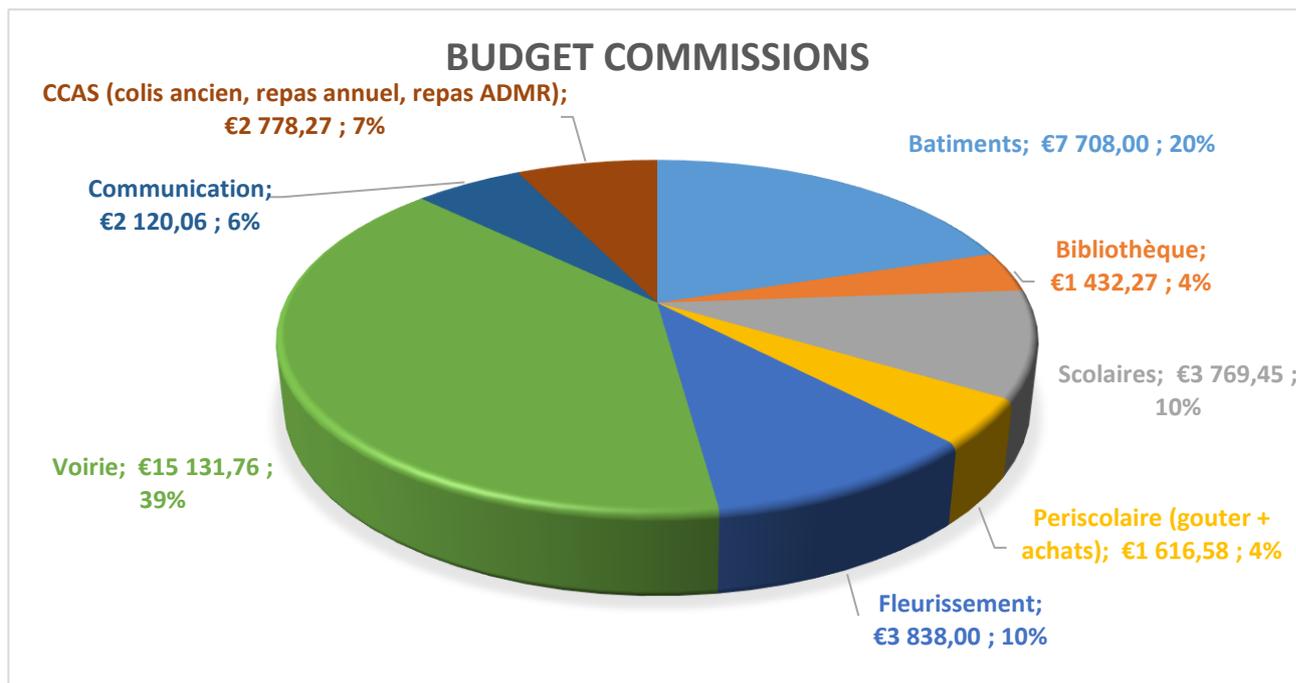
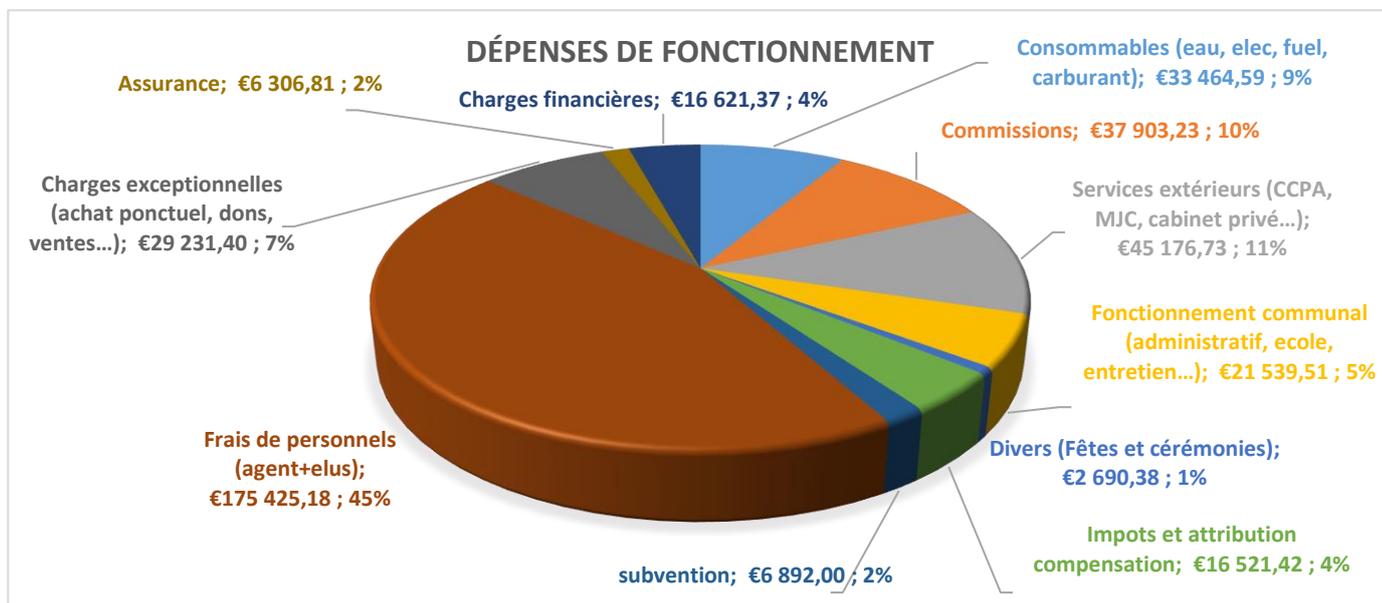
« Ma commune dans la poche »

Commission finances

Bilan des dépenses réalisées sur l'année 2021 sur le Budget principal (CA2021)

Pour plus de lisibilité, l'adjoite aux finances Marie-Charlotte CHAMFRAY propose de présenter le budget de fonctionnement 2021 réalisé sous forme de diagramme circulaire

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021



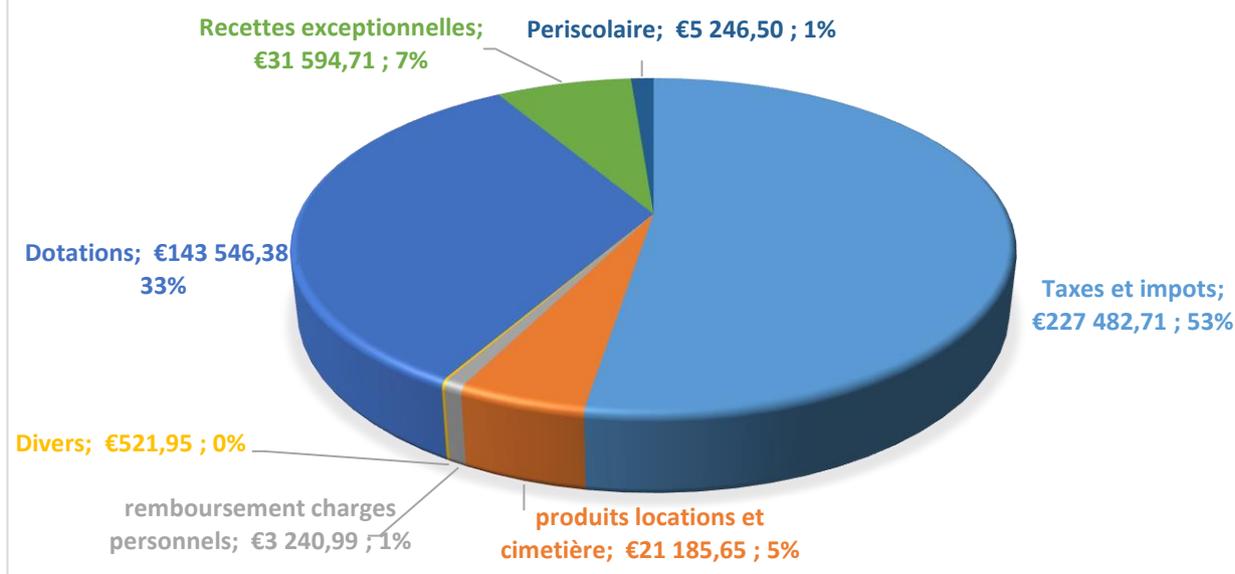
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021

Les charges et recettes exceptionnelles correspondent en partie à une opération d'équilibre comptable liées à la vente des terrains du Joannet.

Soit un résultat 2021 de fonctionnement excédentaire de 41 046,27 € (recettes – dépenses réalisées)

Graphique présent en page suivante.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DEPENSES INVESTISSEMENT

	BP2021	Réalisé 2021	Commentaires
16 Remboursement d'emprunts	12 492,23 €	12 492,23 €	Salle des fêtes
Opération 100 : Non individualisée	6 007,14 €	2 277,86 €	Travaux cimetièrre, licences informatiques Mairie
Opération 245 : Aménagement Boulodrome	8 000,00 €	5 051,32 €	
Opération 247 : PLU	5 000,00 €	- €	
Opération 264 : Réfection Eglise	14 200,00 €	13 848,12 €	
Opération 265 : équipement numérique Ecole	8 800,00 €	8 292,20 €	
Opération 266 : Aire de stockage	28 300,00 €	- €	Projet validé en 2021, somme pour les travaux reportée pour 2022
Opération 267 : Bâtiment stade	8 000,00 €	4 465,21 €	
Opération 268 : Appartement de la Cure	3 000,00 €	- €	
001 Solde d'exécution d'inv. reporté	32 233,94 €		Correspond au Résultat déficitaire d'investissement de 2020
040 Opérations d'ordre entre section		15 567,04 €	
TOTAL DEPENSES	126 033,31 €	61 993,98 €	49% du prévisionnel réalisé

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	BP2021	Réalisé 2021	Commentaires
Excédents de fonctionnement	30 112,50 €	30 112,50 €	
FCTVA	18 665,67 €	17 087,64 €	Remboursement TVA N-2
Taxe d'aménagement	2 000,00 €	5 647,34 €	
Subvention Région Aire de stockage	11 781,00 €	- €	Demande validée mais non versée
Subvention Etat : équipement numérique Ecole	4 924,50 €	- €	Demande validée mais non versée
Subvention Eglise : solde DSIL	4 819,44 €	- €	Demande validée mais non versée
Subvention Département Aire de stockage	5 890,00 €	5 890,00 €	
Subvention autres	- €	377,20 €	Pour la seconde urne des élections
021 Virement de la section de fonctionnement	35 708,14 €		
024 Produits des cessions	11 296,70 €		
040 Opérations d'ordre entre section	835,36 €	27 699,10 €	
TOTAL RECETTES	126 033,31 €	86 813,78 €	69% du prévisionnel réalisé

Soit un résultat 2021 excédentaire d'investissement de 24 819,80 € (recettes – dépenses réalisées)

RESULTAT 2021

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	391 772,62 €	61 993,98 €
Recettes	432 818,89 €	86 813,78 €
Résultat 2021	41 046,27 €	24 819,80 €
Report résultat clôture N-1	86 798,66 €	
Restes à réaliser		4 242,83 €
RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2021	127 844,93 €	29 062,63 €

RESULTAT EXCEDENTAIRE :	156 907,56 €
--------------------------------	---------------------

Pour mémoire, l'affectation du résultat obéit aux règles suivantes :

- le résultat à affecter est constitué du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté de cette même section.
- Si le résultat de fonctionnement est excédentaire, il doit obligatoirement être reporté en recettes d'investissement à hauteur du déficit d'investissement (à minima).

Le Conseil Municipal délibère sur l'affectation du résultat :

- Le résultat excédentaire de fonctionnement du budget communal 2021 est affecté en totalité au budget de fonctionnement 2022, soit 127 844,93 €.

Présentation du Budget Primitif de la commune (BP) 2022

Le budget primitif 2022 est équilibré et s'élève à 542 407,93 € en section de fonctionnement et 138 825,08 € en section d'investissement.

Le BP2022 tient compte de la hausse prévisionnelle des dépenses liées aux consommables notamment sur l'électricité et le fuel.

Taux d'imposition 2022

Cette année, l'augmentation **des bases** de calcul pour la taxe foncière bâti et non bâti (indexation sur la valeur locative) permet une augmentation des recettes fiscales pour la commune (+ 9646 euros). Le conseil décide donc à l'unanimité de ne pas augmenter les taux de fiscalité (taxe foncière bâti et non bâti) pour 2022.

Taxes	Base 2021	Base 2022 prévisionnelle	Taux 2021 St Julien (%)	Taux 2022 St Julien (%)	Impôt 2022
Taxe d'habitation (<i>résidence secondaire et locaux vacants</i>)			9 703,00 €		9 915,00 €
Taxe foncier bâti	420 594,00 €	443 600,00 €	28,06%	28,06%	124 474,00 €
Taxe foncière non bâti	43 098,00 €	44 200,00 €	41,09%	41,09%	18 162,00 €
Majoration TFB (<i>coefficient correcteur pour les communes sous compensées</i>)			38 831,00 €		41 432,00 €
Allocations compensatrices (<i>versées selon le nombre de foyers exonérés de la taxe foncière</i>)			2 065,00 €		1 990,00 €
TOTAL des sommes liées aux impôts perçues par la commune			186 327,00 €		195 973,00 €
Evolution des bases N-1		5,20%			

Il est intéressant de mettre les taux votés sur la commune en comparaison avec ceux des communes voisines de la même strate.

Taxes	Taux Bessenay 2021(%)	Taux Bibost 2021 (%)	Taux Chevinay 2021 (%)	Taux moyen Bessenay 2021 / Bibost 2021	Taux moyen Département al 2021	Taux Moyen National 2021
Taxe foncier bâti	26,32%	27,75%	29,86%	27,98%	31,52%	37,72%
Taxe foncière non bâti	41,58%	44,59%	38,34%	41,50%	41,85%	50,14%

Les principaux projets d'investissement inscrits à ce budget sont :

Travaux Cimetière (travaux de maçonnerie sur 3 tombes dans le nouveau cimetière destinées à la vente)	10 000,00 €
Aire de stockage marché aux fruits	28 300,00 €
Aménagement Route de Montrottier (la réalisation de ce projet dépend de la validation d'une subvention permettant son financement, en cas de refus, la réalisation de ce projet sera mis à débat)	28 500,00 €
Etudes pour le réaménagement du village	15 000,00 €
Tondeuse + compresseur	5 000,00 €
Robot cuisine + lave-vaisselle pour la cantine	4 000,00 €
Rafraichissement Salle de conseil	4 000,00 €
Local foot	8 000,00 €
Matériels informatiques Mairie	1 800,00 €
Logiciel facturation Périscolaire	1 200,00 €
Borne incendie Chinay	3 100,00 €
Rafraichissement Logement vacant de la Cure	7 144,79 €

Débat sur les subventions à accorder

Demande de subvention des associations ENTRAID et APHRA : le Maire précise que la commune a été sollicitée par ces associations du territoire pour une demande de subvention. Après débat, le CM décide de ne pas accéder à ces demandes, décision ayant été prise depuis plusieurs années de limiter la participation communale aux structures extérieures.

Bambane : l'année 2021 a été considérée comme une année blanche, les manifestations n'ayant pu se dérouler. Pour cette année, avec la reprise envisagée des manifestations sur la commune, le conseil est majoritairement favorable à attribuer à nouveau cette subvention pour un montant de 220€. Pour rappel, en contrepartie, la Bambane s'engage à participer aux manifestations officielles de la commune.

Amicale des pompiers Bessenay : subvention accordée de 200 euros, en reconnaissance de leur engagement, permettant aux pompiers bénévoles du territoire d'assurer le fonctionnement de leur amicale. Pour rappel, la commune, comme toutes les autres collectivités du département, participe annuellement au financement du SDMIS au prorata du nombre d'habitants (environ 9500 euros pour Saint Julien sur Bibost).

Association solidarité partage : association du territoire (périmètre de la communauté de communes) susceptible de venir en aide à des administrés en difficulté. Participation commune de 0.22 euros / habitant / an. Solange PEYLABOUD représente la commune au CA de cette association.

Soutien aux associations : Depuis plusieurs années, la commune ne participe plus directement au fonctionnement des associations (à l'exception du fonctionnement cantine avec l'APE), mais prévoit une somme pour des demandes particulières de ces associations si besoin et pourvoit à l'entretien des locaux ainsi qu'à la prise en charge des fluides.

Soutien à l'Ukraine :

Une réflexion est en cours sur la façon d'aider à notre échelle les Ukrainiens à savoir :

- 1 /Accueillir une famille dans un logement communal
- 2/ Faire un don financier sur la plateforme FASECO mise en place par la préfecture. De nombreuses communes de la CCPA s'en sont servies.

Les élus proposent de choisir entre les 2 options mais ne pas faire les 2. Si la première option n'aboutit finalement pas, le don financier sera retenu.

Marie Charlotte Chamfray présente au conseil municipal les premières démarches nécessaires dès l'arrivée de familles Ukrainiennes : passage à la préfecture, obtention de l'APS leur donnant différents droits sur le sol français dont celui de travailler, accès à la santé, à la scolarisation. Puis demande de l'ADA. Vient ensuite l'accompagnement dans la vie quotidienne, le problème de la mobilité.

Participation à une Réunion d'informations avec les acteurs du territoire œuvrant pour l'accueil de réfugiés mercredi 13/04, Marie Charlotte Chamfray y assistera.

Une prochaine réunion du CCAS permettra d'aborder les différentes options et solutions qui peuvent être mises en place au sein de notre commune pour accueillir et accompagner dans les meilleures conditions ((réseau de bénévoles, discussion avec l'école...))

A noter :

Présentation de l'association EFCO qui a pour mission d'accueillir tous types de réfugiés de nationalités européennes. Actuellement, ils se mobilisent pour les Ukrainiens.

Elle propose d'accompagner les familles d'accueil. Ils mettent à disposition des conventions signées entre les accueillants, les accueillis et l'association récapitulant toutes les conditions d'accueil, d'accompagnement, avec un droit de « passer le relais » si la famille accueillante se trouve dans l'impossibilité de continuer son accueil.

L'association propose des temps de formation aux accueillants sur différents thèmes.

Lien et contact sur leur site : EFCO Rhône Accueil citoyen (tmci.fr)

Bilan Budget Photovoltaïque (CG et CA 2021) et BP 2022

Analyse Budget Photovoltaïque	2018	2019	2020	2021
Dépenses d'Exploitation	997,50 €	945,00 €	1 433,98 €	2835,82
Recettes d'Exploitation	5 149,07 €	5 511,32 €	5 367,06 €	4664,29
Report d'exploitation n-1	- €	651,58 €	1 717,89 €	2150,97
Résultat cumulé Exploitation	4 151,57 €	5 217,90 €	5 650,97 €	3 979,44 €
Dépenses d'Investissement	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
Recettes d'Investissement	- €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
Report d'Investissement n-1	- €	- 3 500,00 €	- 3 500,00 €	- 3 500,00 €
Résultat cumulé Investissement	-3 500,00 €	- 3 500,00 €	- 3 500,00 €	- 3 500,00 €
Résultat TOTAL	651,57 €	1 717,90 €	2 150,97 €	479,44 €

L'analyse des comptes administratifs du budget photovoltaïque sur les 3 dernières années avait mis en évidence un résultat excédentaire chaque année. Il avait été décidé au BP 2021 d'intégrer en dépense d'exploitation une partie des frais de personnel correspondant à la relève et la surveillance des compteurs ainsi que la tenue administrative du budget. Ainsi au CA 2021 le résultat TOTAL a été réduit par rapport aux années précédentes mais a permis une recette supplémentaire sur le budget principal de la commune.

Le budget primitif 2022 est équilibré et s'élève à 5 179,44 € en section d'exploitation et 7 000 € en section d'investissement.

Commission scolaire

Valérie GUIRAL revient sur la réunion du 14 mars entre l'ACM de Bessenay et les communes partenaires. Sur l'année 2021-2022, la commune a participé à hauteur de 12 000€ afin que cette structure puisse accueillir les enfants de la commune au centre de loisirs le mercredi et les vacances scolaires. A ce jour, le budget prévisionnel de la structure est respecté, mais il faut attendre le bilan de fonctionnement au bout d'une année complète (fin août) afin de tirer les conclusions. La commune de Bessenay souhaite désormais savoir l'avis des communes partenaires sur leur engagement dans la poursuite de la structure et de son financement. Etant donné que le fonctionnement global semble satisfaisant, Valérie propose de maintenir la participation communale à la même hauteur pour la prochaine année scolaire et de faire un point en octobre. Les communes de Bibost et Courzieu vont également s'engager dans le financement de la structure. Le conseil approuve à l'unanimité.

Aurélié BOUVY présente le CR du dernier conseil d'école : Les enseignants remercient la municipalité pour l'équipement numérique installé. Quelques petits travaux demandés en extérieur (remplissage du bac à sable, réparation de la poutre).

Remplacement de personnel communal évoqué pour faire face à des absences temporaires.

Commission voirie

Cyrille GOUTTE rappelle les dates du Rallye de Charbonnières.

Cette année, le rallye passera de nouveau sur la commune le vendredi 29 avril (secteur D 24, Jubin, petite Botte, Chinay, Tallot). Les horaires de passage prévisionnels sont les suivants :

- 11 h, 1er passage (attention : fermeture des routes dès 7h 00)
- 15h30, 2ème passage

Des déviations seront mises en place, merci de prendre vos dispositions pour cette journée.

Commission bâtiments

Cédric BLANC présente l'état des lieux des équipements présents dans le local du stade ainsi qu'une ébauche de règlement en vue de la mise en location. Celui-ci sera à finaliser en cohérence avec celui de la salle polyvalente (tarifs, état des lieux, assurance). Le tarif est fixé à 170 euros pour le Week end.

Cédric précise qu'à la demande des p'tits gônes, il sera étudié une mise à disposition du 2ème étage de la maison des associations (stockage et salle de réunion). Contact à prendre avec l'association du patrimoine qui occupe actuellement le lieu de stockage, afin de proposer une solution alternative.

Commission action sociale

Florent CHIRAT revient sur la réunion entre les 5 communes du territoire couvert par l'ADMR (aide à domicile en milieu rural) à propos de l'achat du local actuellement en location à Bessenay.

L'idée est une participation des communes sur une période déterminée, équivalente à la somme versée actuellement pour couvrir le loyer, qui permettrait à l'association d'élaborer un plan de financement afin de devenir à terme, propriétaire de ces locaux. Bessenay, Brussieu et Bibost sont favorables à la démarche, la commune de Courzieu est en cours de réflexion.

Cette association joue un rôle prépondérant dans le maintien à domicile des aînés dans les secteurs ruraux, à ce titre le CM est favorable à un accompagnement.

Solange PEYLABOUD et Thierry VANEL doivent rencontrer la nouvelle responsable du pôle solidarité de la CCPA afin d'échanger sur les missions du CCAS.

Commission fleurissement / aménagement des abords du village

Baptiste DELORME informe le conseil que l'entreprise Mandairon a commencé les travaux de l'aire de stockage, vers l'ancien marché aux fruits. Le portail sera livré plus tardivement du fait de la tension pour l'approvisionnement. L'objectif de mise en fonctionnement est fixé à l'automne, il faudra finaliser d'ici-là les conditions d'accès et le règlement d'ouverture.

La plantation des fleurs annuelles dans le village est fixée au 21 mai.

Commission communication

Il est proposé d'organiser une réunion pour faire le point sur les projets de communication à venir.

Gaëlle GUINET précise que l'accueil des nouveaux arrivants qui n'a pu se réaliser depuis 2 ans est prévu le 30 avril à 11h à la petite salle polyvalente pour les personnes arrivées en 2020 et 2021, une mise à jour du livret d'accueil est prévue.

Commission associations

Le 24 avril, le marché aura lieu sur le parking intermédiaire de la salle des fêtes étant donné l'organisation du 2ème tour des élections présidentielles.

Bibliothèque

Aurélie BOUVY rappelle qu'une soirée jeux est organisée le vendredi 15 avril à partir de 18h30.

Les bénévoles demandent si la commune peut participer aux frais de déplacement pour les formations. Le CM décide de répondre favorablement à cette demande.

Un renouvellement de 300 documents environ est prévu le jeudi 21 avril : deux bénévoles feront l'aller-retour à la Médiathèque.

Une prise en main efficace de la page facebook alimentée régulièrement par Françoise Cousin.

Questions diverses

- Florent CHIRAT précise que suite aux échanges du dernier CM concernant la possibilité de créer un poste de 4e adjoint aux affaires scolaires, Valérie GUIRAL est intéressée par ce poste. L'élection et la nomination s'effectueront au prochain conseil.
- Les classes en 2 sont prévues le 7 mai
- Points sur l'organisation du 1er tour de l'élection présidentielle 2022 : Dimanche 10 avril

Prochain conseil municipal

Mardi 24 mai à 20h

Séance levée à 23h25

Nouveaux horaires des centres des Finances publiques du Rhône

A compter du 3 mars 2022, les services des Finances publiques du Rhône adoptent les mêmes conditions d'accueil.

Pour les usagers particuliers, comme pour les entreprises, tous les services sont ouverts du lundi au vendredi sur rendez-vous.

En complément, les usagers particuliers peuvent être reçus sans rendez-vous, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12 h.

Elections 2022

Les bureaux de votes seront ouvert de 8h à 19h sur la commune ce dimanche 24 Avril.

Semaines de l'environnement

Après deux ans d'absence en raison de la situation sanitaire, la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle organise de nouveau, en relation avec les communes et les associations du territoire, les Semaines de l'Environnement. Elles auront lieu du 1er mai au 25 juin 2022, et regrouperont des évènements multiples, gratuits et accessibles à tous !

Cette année, ce ne sont pas moins de 54 événements qui seront organisés sur le territoire : expositions, jardins partagés, visites, ateliers... ainsi que le marché de l'environnement qui aura lieu cette année à Fleurieux-sur-L'Arbresle.

Nous espérons vous voir nombreux sur les différentes animations proposées. Retrouvez le programme des semaines de l'environnement 2022 : <https://www.calameo.com/read/005749645436e8c6a32c5>

Petit marché de Saint Julien

Le petit marché de Saint Julien aura lieu le Dimanche 24 Avril, venez nombreux.

La bibliothèque est également ouverte lors des marchés et propose des ateliers.

Chorale

Le concert de printemps de la chorale aura lieu les 14 et 15 mai 2022 avec :

- Le 14 Mai à 20h30 La Chorale « Chœur en Echo » et le groupe de musique « La Bambanne » avec Entrée 10 €
- Le 15 Mai à 15h les Chorales « Raconte-moi une chanson » et « Chœur en Echo » avec Entrée au chapeau.

Cela sera gratuit pour les moins de 12 ans avec Buffet et Buvette

Ecole Antoine Laurent de Jussieu

L'école recherche des bénévoles pour faire du scrabble avec des petits groupes d'élèves, à partir de septembre 2022, à raison d'une séance par semaine (environ 1 h), soit sur le temps de midi soit après 16 h 30.

Merci de vous faire connaître auprès de l'école par téléphone (04 74 70 77 47) ou par mail (ce.0691441s@ac-lyon.fr).

De plus, l'école récupérerait volontiers des jeux "scrabble junior" en bon état

Classes en 2

Voici le programme de la journée des classes en 2 le Samedi 7 mai 2022

- 09h30 : Rassemblement des conscrits sur le parking haut de la salle polyvalente pour la distribution cocardes.
- 10h00 : Photo de groupe.
- 10h30 : Messe des conscrits.
- 11h30 : Défilé suivi du Vin d'honneur.
- 14h00 : Repas servi à la salle des fêtes par le traiteur Gautier GUERPILLON.
- 20h00 : Lunch dansant à la salle polyvalente.
- 22h00 : Traditionnelle fête du balai

